DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE BUSWILLER

Séance du 29 septembre 2026

Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9

Membres présents: Jean-Jacques BRODUT, Julien BURG, Elodie FORMOSA, Michèle JACOBI, Katia KLEIN, Olivier KOCHER, Séverine SCHULTZ et Jean-Christophe SUSSMANN

Membres absents (excusés): Régis ERDMANN et Anne RIVOALAND

Secrétaire de séance : Séverine SCHULTZ

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Séverine SCHULTZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du mardi 07 juillet 2026.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Alsace Marchés Publics : Renouvellement de l'adhésion

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes:
- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1 er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.
Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de:

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la règlementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.
La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».
Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.
Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.
Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :
- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion
- autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

4. Tarifs de location de la salle communale

Vu la délibération du Conseil Municipal, prise le 02 novembre 2015, relative aux tarifs de location de la salle communale,

Vu le maintien de ces tarifs au même niveau depuis pratiquement onze ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs, à compter du 1er janvier 2027, tels que précisés ci-dessous :

- Location de la salle à l'année (chauffage compris): 60€ pour les résidents c'est-à-dire les personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur résidence sur le territoire de la commune; 100€ pour les personnes extérieures à la commune.

5. divers

Intervention :
Monsieur Mathias ISRAEL, en début de séance, a fait une intervention concernant le photovoltaïque. Il travaille en effet dans ce domaine sur la partie réseau et infrastructure.
La réflexion porte sur l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux mais également au niveau de l'espace pétanque. Il ressort de l'entretien que les tarifs de revente de l'électricité produite par le photovoltaique sont à ce jour très bas . La production d'électricité peut être profitable si elle assure l'autoconsommation collective. La démarche serait alors plus d'ordre écologique qu'économique même si elle permettrait aussi d'alléger la facture. Il reste alors le coût de l'installation à définir auprès des différents fournisseurs .

Brasseurs d'air de l'école :
En raison des grosses chaleurs constatées dans la région, et du manque d'équipement dans l'école pouvant permettre de mieux les supporter, il a été décidé d'investir dans 2 ventilateurs de brassage d'air. Les fournitures et l'installation ont coûté 1 894 € HT. Une subvention de 800€ octroyée par EDF permet d'alléger la facture. Le matériel a d'ailleurs été utilisé ce mois-ci et a fait l'objet d'un consensus favorable de la diectrice de l'école et des élèves.

Bulletin communal
Il a été demandé parmi les conseillers si certains étaient intéressés pour s'occuper d'un bulletin communal et de réfléchir au contenu de celui-ci . La réponse est attendue pour le prochain conseil municipal.

Travaux école
Un devis sera demandé auprès de l'entreprise Halbwachs d'Ettendorf pour repeindre les 18 volets de l'école.

Départ Mme Sengel
Mme Sengel a fait valoir ses droits à la retraite . Elle a travaillé pour la commune de 2014 jusqu'au 15 septembre 2026 en tant qu'agent d'entretien. La municipalité tient à féliciter Mme Sengel pour son investissement sans faille durant toutes ces années. Un pot de départ reunissant le conseil municipal et l'intéressée se tiendra ce mardi 20 octobre .